



Vente maison en indivis

Par **Bouchon71**, le **23/11/2024** à **21:14**

Propriétaire en indivis 50/50 avec ma mère. Maman a 2 autres enfants d un précédent mariage. Pouvons nous vendre la maison sans que l accord des autres enfants

Par **Visiteur**, le **24/11/2024** à **09:51**

B O N J O U R !!!

Pouvons nous vendre la maison sans que l accord des autres enfants

Si les 2 autres enfants ne sont en rien concernés, vous pouvez effectivement vendre sans qu'il soit nécessaire de leur demander un accord.

Par **youris**, le **24/11/2024** à **10:05**

bonjour,

pour vendre un bien indivis, il faut l'accord de tous les indivisaires. Si les autres enfants n'ont pas de droits indivis dans ce bien, ils ne sont pas concernés par cette vente.

salutations